



REFERENCE:

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant/Observateur permanent d ... auprès de l'Organisation et à l'honneur de se référer à la résolution 68/279 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2014, dans laquelle l'Assemblée a déclaré que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement :

- a) Se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015;
- b) Se tiendra au niveau politique le plus élevé possible, notamment avec la participation de chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres concernés, dont les ministres des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement, et de représentants spéciaux et d'autres représentants, selon qu'il conviendra;
- c) Adoptera un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental; et
- d) Donnera lieu à un rapport dans lequel figurera une synthèse des séances plénières et des autres débats de la Conférence.

En conséquence et en application du paragraphe 15 de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, la Conférence sera ouverte à la participation de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et des Etats membres des institutions spécialisées ou observateurs des travaux de l'Assemblée, conformément aux modalités qui ont régi les précédentes conférences internationales sur le financement du développement.

En ce qui concerne la composition des délégations gouvernementales à la Conférence, le Gouvernement d ... est invité à transmettre au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York, les pouvoirs des représentants qu'il souhaiterait accréditer auprès de la Conférence, ainsi que les noms des autres membres de la délégation officielle.

Les renseignements concernant d'autres arrangements relatifs à l'organisation de la Conférence, notamment à la date d'ouverture de la liste des orateurs au débat général, seront communiqués par le Secrétaire général de la Conférence à une date ultérieure.

Le Secrétaire général saisi cette occasion pour renouveler au Représentant/Observateur permanent d... auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Le 12 mars 2015

T. C. H.